



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFITTE-SUR-SAUDRE SÉANCE DU 26 JUIN 2026

Le vingt-six juin deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Bernadette COURRIOUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 18/06/2026

Étaient Présents : Madame COURRIOUX, Monsieur BUSICCHIA, Mesdames BRUSIK, DEPARDIEU, CHESNEAU, Messieurs THEVENIN, BROCHADO, Mesdames MONTAGU, DEROUCK, Messieurs SEZEUR, GAGNEPAIN, Madame GILLES.

Absents excusés : Madame BOURGEOIS, Messieurs DOISNE, AZEVEDO.

Madame BOURGEOIS a donné pouvoir à Madame COURRIOUX.

Secrétaire : Monsieur BUSICCHIA.

Objet de la délibération :

PROCÉDURE DSP EAU
POTABLE
2026-06-01

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants, les articles L.1611-7-1 et L.2224-12 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération en date du 07 juillet 2025 approuvant le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable ;

Vu le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des candidatures et à l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre en date du 24 novembre 2025 ;

Vu le procès-verbal, le rapport d'analyse des offres initial et l'avis de la commission de délégation de service public ayant procédé à l'analyse des offres des candidats admis à présenter une offre en date du 24 novembre 2025 ;

Vu le déroulement des discussions engagées avec les sociétés admises à la négociation dont la clôture est intervenue le 16 janvier 2026, par la remise d'une offre finale ;

Vu l'avis du comptable public sur les clauses du projet de contrat concernant le mandat d'encaissement ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;

Vu le rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat, en annexe à la présente délibération ;

Vu l'exposé des motifs ;

Considérant qu'il convient d'approuver le choix du délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre, pour une durée de sept (7) ans à compter du 1^{er} janvier 2027, le contrat de délégation de service public et ses annexes ;

.../...

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire de la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre à signer le contrat de délégation de service public avec le soumissionnaire retenu ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de la société VEOLIA EAU - Compagnie générale des eaux comme délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable de la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre, pour une durée de sept (7) ans, à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

APPROUVE le contrat de délégation de service public et ses annexes ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société VEOLIA EAU – Compagnie générale des eaux et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.

PIERREFITTE SUR SAULDRE, le 30 juin 2026



Madame le Maire,

B. COURRIOUX

Le Secrétaire,

E. BUSICCHIA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 03/07/2026
et publication ou notification
du : 03/07/2026

Le Maire,

